

Officier chef de quart passerelle

NP-3 Droit

Durée : 1 h 30 min

1^{re} QUESTION (valeur = 3)

1 (valeur = 1)

Expliquer ce qu'est un « décret ».

2 (valeur = 1)

Expliquer ce qu'est un « arrêté ».

3 (valeur = 1)

Expliquer ce qu'est une « circulaire ».

2^e QUESTION (valeur = 2)

1 (valeur = 1)

Citer 2 juridictions de l'ordre judiciaire.

2 (valeur = 1)

Citer 2 juridictions de l'ordre administratif.

3^e QUESTION (valeur = 2)

Identifier les différences entre les institutions internationales non gouvernementales et institutions internationales gouvernementales.

4^e QUESTION (valeur = 4)

Expliquer les prérogatives de puissance publique du capitaine.

5^e QUESTION (valeur = 4)

Lister les fonctions et expliquer le rôle du pilote.

6^e QUESTION (valeur = 3)

Expliquer les principes de fonctionnement du financement de la protection sociale des marins.

7^e QUESTION (valeur = 2)

Définir la liberté de circulation des travailleurs européens.

Nota :

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.